



Conférence : Condamnation d'un innocent

Description

Par Mylène Charette



default watermark

L'homme, âgé de 42 ans, a purgé une peine de douze ans au pénitencier fédéral de Warkworth pour le meurtre de sa nièce de quatre ans, Valin Johnson. En 2007, la Cour d'appel de l'Ontario le blanchissait de toutes accusations à la suite d'une contre-expertise dévoilant qu'aucun crime n'avait été commis dans ce dossier.

Vas-tu un chandail à l'effigie des Maple Leafs de Toronto, William Mullins-Johnson est amené tout en confiance au devant de la classe. « Je ne crois plus au système de justice. Je n'aime pas la manière par laquelle les lois sont appliquées », avoue-t-il emblématique avant de raconter ce qu'il a vécu. Sa vie a complètement basculé le 27 juin 1993 lorsque sa nièce, Valin Johnson, a été retrouvée morte par ses parents. M. Mullins-Johnson était alors le principal suspect.

Lors de son arrestation, un des policiers lui a dit une phrase qui lui a glacé le sang : « Je vais tout faire pour que tu sois emprisonné ». À l'époque, l'Ontarien avait répondu

l'agent de police de lui mettre une balle en pleine tête, car cette option lui semblait beaucoup plus facile que ce qu'il s'apprêtait à vivre. Les yeux larmoyants, M. Mullins-Johnson réalisa qu'il s'agissait probablement de l'un des moments les plus sombres de sa vie.

Une condamnation « meurtrière »

« Je suis mort à ce moment. La justice venait de me tuer. » Voilà la réaction qu'a eue M. Mullins-Johnson lorsque le verdict de culpabilité est tombé. Il a ensuite poursuivi en abordant son passage à la prison de Warkworth. « Ce qui se passait là-bas n'avait rien avoir avec la réhabilitation. C'était un zoo pour animaux », déplore-t-il avant de s'asseoir. « Certains membres du personnel de la prison étaient plus dangereux que certains prisonniers », révèle-t-il. « Ils te torturent, pas physiquement, mais psychologiquement », dit-il avec le tremolo dans la voix. L'intriorisation est revenue comme étant la voie à suivre pendant son passage en prison.

Lorsque la Cour d'appel de l'Ontario l'a acquitté du meurtre de sa nièce en 2007, M. Mullins-Johnson fulminait : « Personne n'a tué ou violé ma nièce. J'aurais dû être déclaré innocent. » En se trompant dans son analyse des tissus humains de la fillette, le pathologiste Charles Smith l'a tué, croit-il fermement.

Non-coupable, mais toujours sur les listes noires

Bien qu'il ait été acquitté en 2007 des accusations pesant contre lui, le nom de l'homme de 42 ans demeure sur la liste des pédophiles. Seule une bataille judiciaire pourrait remédier à cette situation au grand dam de M. Mullins-Johnson. « Oui, ça me choque, ces personnes ont trop de pouvoir », constate-t-il à regret en parlant des autorités responsables de cette liste. L'homme affirme refuser de fonder une famille, craignant qu'on vienne lui confisquer la garde de ses enfants.

Il y a deux registres, soit le Registre des délinquants sexuels de l'Ontario et le Registre national des délinquants sexuels, qui s'applique à l'ensemble du Canada. Le premier est administré par la Police provinciale de l'Ontario. Dans les deux cas, ce sont des lois qui déterminent qui doit être inscrit au registre.

Reprendre à vivre normalement

« C'est le paradis, je respire enfin! », dit-il néanmoins avec un gros sourire lorsqu'il parle de sa vie actuelle. Le retour à la vie normale ne s'est pas fait sans difficultés toutefois : « Ma vie a été telle une montagne russe, ponctuée de hauts et de bas ». La colère le ronge encore, même si 20 ans se sont écoulés depuis. Il refuse cependant de frapper sur un sac de boxe pour se défouler : « La violence n'est pas une solution. Il existe de meilleures façons de gérer la colère, et la discipline est l'une d'entre elles », lâche-t-il philosophiquement.

En octobre 2010, l'Ontario a versé une compensation financière de 4,25 millions de dollars à M. Mullins-Johnson.

Date de création

01/10/2012

Auteur

actualite

default watermark